



**VILLE DE MARCHIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 06 Avril 2023**

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 5 Présents : 20 Qui ont pris part au vote : 25 QUORUM : 15	L'an deux mil vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures,  Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
<u>Date de la convocation</u> 30..03.2023 <u>Date d'affichage</u> 30..03.2023	<b>PRÉSENTS :</b> Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Eric EGO, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Séverine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Martine DELZENNE, Brigitte WAMBRE, <b>ABSENT :</b> <b>ABSENTS EXCUSÉS :</b> Mmes Sylvie ROUSSELLE, Mélanie DELANNOIS, Audrey VERHAEGHE, Jocelyne MALFIGAN, Ms Bernard DELEMER, Philippe DESCHODT, Quentin BERNARD <b>ONT DONNÉ PROCURATION :</b> Mme Mélanie DELANNOIS à Mme Bernadette DEHAENE, Mme Audrey VERHAEGHE à M. Serge BEAREZ, Mme Sylvie ROUSSELLE à Mme Valérie GOUPY, M. Bernard DELEMER à M. Pascal ROUSSEAU, M. Quentin BERNARD à Cathy NOTOT-GOS ; <b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE :</b> Mme Carole HURIAU

**Délibération n° 24/2023/CM/CM**

**Objet : POINT SUPPLEMENTAIRE A INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée Délibérante avoir été saisi par agent du service animation enfance jeunesse d'une demande de modification de temps partiel (passant de 80% à 50%) accompagnée d'une demande de modification de poste pour des raisons personnelles. Et ce, à compter de la semaine 15.

Demande qui a été acceptée. Toutefois, afin de faire face à ce changement, il est nécessaire de pourvoir au remplacement de cet agent dans ses fonctions d'animateur.

Un poste non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet doit être créé à compter Lundi 10 Avril 2023

**Il est proposé à l'Assemblée délibérante :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à modifier l'ordre du Jour et l'inscription de ce point supplémentaire qui sera abordé en fin de séance

**Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité**

**Pour : 25 voix - Contre : 0 - Abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Claude MERLY